

1.10 Pauvreté monétaire depuis 1970

En 2015, le **taux de pauvreté** s'établit à 14,2 % de la population de France métropolitaine vivant en ménage ordinaire, ce qui correspond à 8,9 millions de personnes pauvres. Ces personnes ont un **niveau de vie** inférieur au **seuil de pauvreté** fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 015 euros par mois. Ce seuil correspond à un **revenu disponible** de 1 015 euros pour une personne seule, 1 522 euros pour un couple sans enfant et 2 131 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans. À titre de comparaison, le montant forfaitaire du RSA socle (sans revenus d'activité) s'élève à 514 euros mensuels pour une personne seule sans enfant au 1^{er} janvier et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) à 800 euros pour une personne seule au 1^{er} avril. Ainsi, en 2015, 66,2 % des ménages bénéficiaires du RSA socle et 42,0 % des ménages percevant le minimum vieillesse vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

La mesure de la pauvreté est sensible à la convention retenue : avec un seuil à 50 % du niveau de vie médian, le taux de pauvreté est de 8,0 % (846 euros par mois), et de 3,4 % avec un seuil fixé à 40 % (677 euros par mois). Ainsi, 6,2 % des personnes ont un niveau de vie mensuel compris entre 846 et 1 015 euros et 4,6 % entre 677 et 846 euros. Ces seuils de pauvreté relatifs suivent l'évolution du niveau de vie médian. En 1996, en euros constants, les personnes pauvres au seuil de 60 % ont un niveau de vie mensuel inférieur à 863 euros, contre 1 015 euros en 2015.

Entre 1970 et 1984, le taux de pauvreté à 60 % décroît fortement (13,5 % en

1984 contre 17,9 % en 1970). Cette baisse concerne particulièrement les retraités, qui bénéficient de revalorisations du minimum vieillesse et de plus hauts niveaux de retraites grâce à des durées de cotisation plus longues que les générations précédentes. Il se stabilise ensuite jusqu'en 1996. De 1996 à 2004, le taux de pauvreté diminue à nouveau. Le nombre de personnes pauvres se réduit alors de près de 10 %, soit environ de 800 000 personnes. La bonne conjoncture économique pendant cette période, marquée notamment par une baisse du chômage de 1997 à 2001, y contribue. De 2004 à 2008, le taux de pauvreté se stabilise autour de 13 %. Entre 2008 et 2011, sous l'effet de la crise, il augmente significativement pour s'établir à son plus haut niveau depuis 1997. Depuis 2011, il est stable autour de 14 %.

En 2015, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie mensuel compris entre 816 euros (leur niveau de vie médian) et 1 015 euros (le seuil de pauvreté à 60 %), soit une **intensité de pauvreté** égale à 19,6 %. Au cours de la période 1996-2002, quel que soit le seuil retenu, l'intensité de la pauvreté s'est atténuée (baissant de 2,6 points au seuil à 60 %), le niveau de vie médian des personnes pauvres augmentant plus vite que le seuil de pauvreté. Entre 2003 et 2011, l'intensité de pauvreté a peu fluctué. En 2012, elle a augmenté de 1,4 point avant de diminuer de 1,8 point entre 2012 et 2015.

En 2016, selon des estimations très provisoires obtenues à partir de **microsimulation**, le taux de pauvreté diminuerait de 0,3 point. ■

Définitions

Pauvreté monétaire, taux de pauvreté, niveau de vie, seuil de pauvreté, revenu disponible, intensité de pauvreté, microsimulation : voir annexe *Glossaire*.

Pour en savoir plus

- « Estimation avancée du taux de pauvreté et des indicateurs d'inégalités », *Insee Focus* n° 96, octobre 2017.
- *Crise économique, marché du travail et pauvreté*, Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2011-2012.

Pauvreté monétaire depuis 1970 1.10

1. Seuil de pauvreté, taux de pauvreté et nombre de personnes pauvres de 1996 à 2015

	Seuil de pauvreté à 60 %			Seuil de pauvreté à 50 %			Seuil de pauvreté à 40 %		
	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)	Seuil mensuel (en euros constants 2015)	Taux de pauvreté (en %)	Nombre de personnes pauvres (en milliers)
1996	863	14,5	8 179	719	8,1	4 550	576	3,6	2 030
1997	864	14,2	8 042	720	7,8	4 433	576	3,5	2 007
1998	882	13,8	7 873	735	7,5	4 257	588	2,9	1 671
1999	895	13,5	7 745	746	7,2	4 109	597	2,7	1 540
2000	911	13,6	7 838	759	7,2	4 165	607	2,7	1 579
2001	933	13,4	7 757	778	6,9	3 984	622	2,6	1 507
2002	958	12,9	7 495	799	6,5	3 746	639	2,3	1 340
2003	955	13,0	7 578	796	7,0	4 078	637	2,6	1 493
2004	951	12,6	7 382	792	6,6	3 896	634	2,5	1 461
2005	968	13,1	7 766	806	7,2	4 270	645	3,2	1 917
2006	982	13,1	7 828	818	7,0	4 188	654	3,1	1 867
2007	1 002	13,4	8 035	835	7,2	4 281	668	3,1	1 855
2008	1 018	13,0	7 836	849	7,1	4 272	679	3,2	1 910
2009	1 023	13,5	8 173	852	7,5	4 507	682	3,3	2 023
2010	1 018	14,1	8 617	848	7,8	4 755	678	3,5	2 128
2010 ¹	1 011	14,0	8 520	842	7,7	4 677	674	3,4	2 087
2011	1 011	14,3	8 729	842	7,9	4 856	674	3,5	2 158
2012	1 001	13,9	8 540	834	8,1	4 977	667	3,7	2 267
2012 ²	1 010	14,2	8 760	842	8,5	5 231	673	4,0	2 462
2013	1 008	13,8	8 563	840	7,9	4 917	672	3,5	2 151
2014	1 010	14,0	8 732	842	8,0	4 964	673	3,7	2 293
2015	1 015	14,2	8 875	846	8,0	5 020	677	3,4	2 145

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

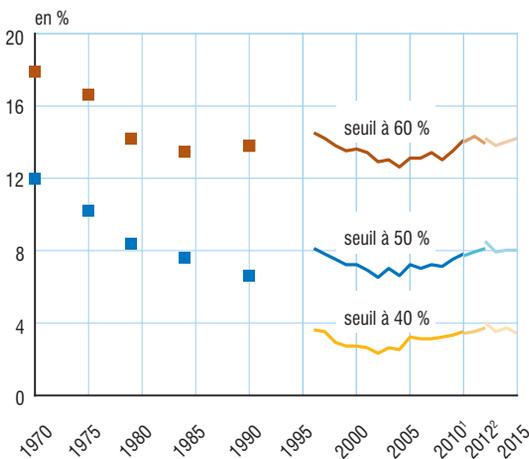
2. L'enquête ERFS a été renouvelée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé 3 enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS. Enfin, à partir de 2012, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2014-15.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, 8 875 000 personnes ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian, soit 14,2 % de l'ensemble de la population. Ce seuil correspond à 1 015 euros par mois en euros constants.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2005 à 2015.

2. Évolution du taux de pauvreté selon le seuil de 1970 à 2015



1. Voir note 1, figure 1.

2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : en raison de changements méthodologiques entre chaque enquête de 1970 à 1996, les taux de pauvreté d'une enquête à l'autre ne sont pas directement comparables sur cette période.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux de 1970 à 1990, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.

3. Intensité de pauvreté de 1996 à 2015 en %

	Seuil de pauvreté en proportion du niveau de vie médian		
	60 %	50 %	40 %
1996	19,2	17,3	17,5
1997	18,8	17,6	17,2
1998	18,4	15,5	14,7
1999	17,8	15,3	15,7
2000	18,0	14,5	15,2
2001	17,2	15,1	15,8
2002	16,6	14,3	12,4
2003	18,4	14,4	11,6
2004	18,0	14,8	11,9
2005	18,8	17,5	20,1
2006	18,0	17,4	18,2
2007	18,2	17,0	19,7
2008	18,5	17,7	19,4
2009	19,0	17,4	21,2
2010	18,9	17,8	17,0
2010 ¹	19,0	17,7	17,1
2011	19,1	17,4	17,8
2012	20,5	18,3	20,3
2012 ²	21,4	18,8	20,4
2013	20,0	17,2	18,9
2014	20,1	18,0	20,4
2015	19,6	16,6	20,2

1. Voir note 1, figure 1. 2. Voir note 2, figure 1.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2015, la moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur de plus de 19,6 % au seuil de pauvreté à 60 %.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2015.